

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, BROCHOT Alain DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, PERRAUDIN Franck

Absents/excusés : MANIAS Virginie, DADA Coralie,

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2024

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Tarifs 2025

Une réflexion a été menée au niveau du cimetière tant au niveau des durées que des tarifs. La durée de 15 ans pour le colombarium est supprimée au profit de deux durées de 30 et 50 ans. Le tarif des cavurnes est revu à la hausse car une plaque en granite orne le monument.

La gratuité de la salle des associations est étendue aux associations proposant une animation régulière validée par le bureau de la commune

Les tarifs ci-dessous sont soumis au vote du conseil municipal :

Salle des fêtes

- Salle des fêtes : **270 €** du vendredi soir 16h au lundi 10h
- Salle des fêtes : **135 €** pour une location à la journée en semaine le mardi, mercredi ou jeudi de 08h00 à 08h00 le lendemain matin
- Location de vaisselle : forfait de 20 €
- La consommation électrique fera l'objet d'une facture séparée en sus au tarif en vigueur
- Les associations de la commune bénéficieront de 3 réservations gratuites (locations et électricité)
- Dépôt de caution : 500 €
- Dégradations : selon devis / facture

Matériel (uniquement aux habitants de la commune)

- Barnum : **60 €** du vendredi 16 heures au lundi 10 heures
- Matériel : **15 €** (tables, bancs et chaises) du vendredi 16 heures au lundi 10 heures.
(Le matériel devra être pris entre 15 heures et 16 heures le vendredi et restitué avant 10 heures le lundi.)
- Gratuité pour les associations de la commune lors des manifestations.

Salle des Associations

- Gratuité pour les associations communales ou celles proposant une animation régulière validée par le bureau de la commune
- Gratuité pour la famille lors d'un enterrement sur la commune
- Tarif unique : **60 €** pour une demi-journée (matinée, après-midi ou soirée)

En cas de : Nettoyage non ou mal effectué : **120 €**

Détériorations mobilières : **selon devis / facture**

Détériorations immobilières : **selon devis / facture**

Tarifs remplacement vaisselle

Verre apéritif	4,00 €	Coupelle papyrus blanche	3,00 €	Panier assiette	35,00 €
Verre à vin 9cl	4,00 €	Saladier	10,00 €	Panier couvert	10,00 €
Verre à bon vin 15 cl	4,00 €	Grosse cuillère	2,00 €	Louche diam 16 et 14 cm	40,00 €
Verre à bon vin 19 cl	4,00 €	Petite cuillère	2,00 €	Araignée	40,00 €
Coupe à champagne 19cl	4,00 €	Fourchette	2,00 €	Ecumoire diam 16	30,00 €
Verre à liqueur	5,00 €	Couteau	2,00 €	Spatule 10 cm et percée 10 cm	20,00 €
Pichet	6,00 €	Pelle à tarte	10,00 €	Grande fourchette	65,00 €
Broc pichet 1,3l (neuf)	25,00 €	Louche	15,00 €	Faitout	180,00 €
Pot à eau	6,00 €	Couteau à viande	15,00 €	Casserole	60,00 €
Sceau à champagne	25,00 €	Couvert à salade	6,00 €	Plat	110,00 €
Tasse	5,00 €	Boule apéritif	6,00 €	Poêle ronde ou ovale	35,00 €
Assiette plate	7,00 €	Décapsuleur	8,00 €	Plat rond	40,00 €
Assiette creuse	7,00 €	Tire-bouchon	8,00 €	Egouttoir	130,00 €
Assiette à dessert	5,00 €	Tire-bouchon professionnel	150,00 €	Chinois	40,00 €
Plat inox grand	20,00 €	Plateau	50,00 €	Marmite traiteur avec couvercle	250,00 €
Plat inox petit	15,00 €	Portionneuse a glace	10,00 €	Dessus de couscoussier	100,00 €
Légumier inox	15,00 €	Saucière	15,00 €	Essoreuse à salade 10 litres	170,00 €
Corbeille à pain	15,00 €	Table	100,00 €	Moutardier salière et poivrière	20,00 €
Corbeille à pain ovale	20,00 €	Chaise	50,00 €		

Cimetière

	Concession		Colombarium	Cavurne
Durée	2 m ² (1 x 2 m)	4 m ² (2 x 2 m)	Place	
30 ans	120 €	240 €	400 €	500 €
50 ans	180 €	360 €	500 €	600 €

Si dimensions supérieures, facturation au prorata en nombre de m²

Stade « Roger Géréau »

Du vendredi soir au lundi 10h (en dehors des périodes de match et entraînement)

- Pour les particuliers, les professionnels et les associations hors commune :**200 €**
- La consommation électrique fera l'objet d'une facture séparée en sus au tarif en vigueur.
- Gratuité pour les associations de la commune

Pêche « Etang communal Venau »

- Carte annuelle : **10 €**
- Carte journalière : **2 €**

Le droit de pêche à deux lignes flottantes (moulinet ou non) est réservé aux enfants de moins de 16 ans domiciliés à Antully. La période de pêche est ouverte à partir du 15 avril jusqu'au 30 octobre de chaque année.

Adoption à l'unanimité

3) Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Chaque année, la commune d'Antully diffuse auprès de tous les administrés un bulletin municipal relatant les informations et activités diverses de la vie municipale et associative. Afin d'atténuer les coûts de parution de cette publication, la commune met en vente des encarts publicitaires.

Le conseil municipal, arrête à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2024-2025 comme suit :

- Carte (9 x 6cm) : 50 €
- Bannière (19 x 6cm) : 100 €

La campagne de souscription est lancée. La diffusion est prévue début janvier 2025 avec annonce de la cérémonie des vœux.

4) Renouvellement des baux ruraux

Le Maire propose la reconduction pour la période 2024/2033 des baux arrivant à échéance.

Le tarif de location révisable annuellement est fixé pour 2024/2025 suivant l'arrêté préfectoral constatant la variation de l'indice du fermage en Saône-et-Loire et selon le tableau ci-dessous.

Nom	Parcelle	Superficie	Superficie Totale	Tarif 2024 / 2033
BILLEAUD Thierry	D58	37a40ca	37a40ca	34,02 €
CARRION Guillaume	C919	1ha75a20ca	8ha31a70ca	756,43 €
	C969	73a40ca		
	C741	44a85ca		
	C742	44a40ca		
	C949	1ha05a25ca		
	C378	1ha08a15ca		
	C379	1ha04a70ca		
	C380	88a60ca		
DEVELAY Fabrice	C373	87a15ca	11ha74a40ca	1068,12 €
	C497	66a20ca		
	C498	1ha13a05ca		
	C499	1ha40a20ca		
	C500	1ha56a20ca		
	C501	92a80ca		
	C503	99a20ca		
	C504	1ha58a30ca		
DEVELAY Franck	DG600	29a	29a	26,37 €
DEVELAY Ludovic	A316	78a20ca	78a20ca	71,12 €
DEVELAY Ludovic	C1110	65a89ca	1ha25a54ca	114,18 €
	E45	59a65ca		
DEVELAY Philippe	G0583	40a20ca	86a	78,21 €
	G0584	45a80ca		

Adoption à l'unanimité

5) Fonds de concours

Par délibération en date du 08/10/2021, le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2021-2023.

Le Règlement d'intervention prévoit pour Antully pour l'année 2024 :

-une première enveloppe dite de « garantie » qui n'est soumise à aucune obligation qui s'élève à **3507 €**

-Minoration 50 % diminution FPIC Bloc communal de – **447,74 €**

-une seconde enveloppe dite de « solidarité » d'un montant de **698,73 €**

Soit un total de **3757,99 €** auquel doit se déduire la participation aux Maisons de la petite Enfance (fréquentation 2023) pour Antully ce montant est de **3535,74 €** donc il reste à percevoir la somme de **222,25 €**.

Le fonds de concours étant juridiquement une subvention, sa mise en place nécessite une délibération de la Commune demandant son octroi. Dans le cadre du PCSFF 2021-2023 ce fonds de concours concerne les investissements sur tous les équipements communaux. Le fonds de concours est au maximum égal à la moitié du "reste à charge" de la Commune. Il est accordé par délibération du conseil communautaire et versé dès la production d'un état récapitulatif accompagné des dépenses communales acquittées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir comme éligibles au fonds de concours de la CCGAM les dépenses d'investissement présentées ci-dessous ;

- de solliciter le fonds de concours auprès de la CCGAM d'un montant de **222,25 €**, équivalent au montant octroyé à la commune dans l'enveloppe dite de « garantie » et dans l'enveloppe dite de « solidarité » au titre de l'exercice 2024;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DEPENSE		RECETTE		
Objet de la dépense	Montant total De la dépense HT	AUTOFINANCEMENT	Recette Fonds de concours CCGAM	Montant Total recette HT
Abris bus bourg	1 260,00 €	1 034,75 €	222,25 €	1 260,00 €

6) Bulletin Municipal

Les articles devront être retournés en mairie pour le 15/11 maximum.

La distribution est prévue pour le 08/01.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 17/01 un temps sera dédié aux nouveaux arrivants.

7) Informations diverses

Pour le 80^{ème} anniversaire de la libération de la région autunoise, le comité Autunois Morvan du Souvenir Français a fait rénover le monument Magnard et à procéder à sa mise en valeur avec la pose d'un pupitre ainsi qu'un mât de pavioisement. Une cérémonie est prévue le 4 novembre à 14H30 au monument suivie d'une réception à la salle des associations. La commune offrira le vin d'honneur pour une quarantaine de personnes.

Une subvention de 5000€ a été attribuée à la commune par le Fonds d'Aide au Football Amateur pour les travaux de sécurisation du stade Roger Géréau. Les travaux commenceront fin novembre 2024.

Travaux communaux :

Eclairage de l'abribus aux Baumes : devis de 2 479,80€ validé.

Problème eaux pluviales dans le Bourg : la canalisation ne semble pas reliée. Dossier à reprendre et voir la décennale réalisée par Eurovia. Devis de 5 300€ TTC mis en attente.

Agents communaux : le contrat de Monsieur Gogneau se termine le 11/11. Monsieur Mangematin est toujours en arrêt. Le Maire propose de renouveler le contrat pour 1 an.

Madame DEMANGE viendra découvrir le métier de secrétaire de mairie (stage non rémunéré) du 21 octobre au 15 novembre 2024.

La croix du cimetière a été cassée par les artisans, elle est en cours de rénovation par l'entreprise Nectoux. Sur la partie cimetière des enfants, Agnès Gauthey propose d'aménager cet espace.

Projet de parc agrivoltaïque de Monsieur Forest (projet sur 2 communes Antully et Saint Firmin) sur une surface de 14 hectares. La CUCM a émis un avis défavorable.

Des personnes habitants 100 route de la Rive du Bois demande une installation de miroirs pour sortir de chez eux ; les élus estiment que la dangerosité ne nécessite par l'installation du miroir.

L'installation d'un défibrillateur au stade est validée.

Installation d'un bac à compost : les élus conviennent de pousser les renseignements auprès de la CCGAM et des communes qui en gère un.

Le chêne aux Charmes est-il dangereux actuellement : la réponse est non. Les élus conviennent de maintenir l'arbre en l'état.

Affouages : 16 inscrits + 4 reports.

Matériel de la commune : un devis été demandé pour investir dans un tracteur tondeuse.

8) Questions diverses

Les demandes de subvention 2025 seront axées sur la voirie.

Participation citoyenne : le recensement des référents est en cours.

La séance est levée à 22H30.

La Secrétaire de séance,
Madame G  raldine DUCREUX.

Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

